

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARR-AG-2026-87

ARRETE DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE **DEMANDES DE CONTROLE ET D'EXPERTISE MEDICAUX** **PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL**

5.5 – Délégation de signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-19, par lequel le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux, les arrêtés n^{os} ARR-AG-2026-19 en date du 20 mars 2026, ARR-AG-2026-73 en date du 24 août 2026 et ARR-AG-2026-82 en date du 24 septembre 2026,

Considérant le recrutement de Madame Stéphanie DEVISSCHERE, Directrice Générale des Services,

ARRETE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, pour la durée du mandat, à Madame Stéphanie DEVISSCHERE, pour :

- Les demandes de contrôle et d'expertise médicaux ;
- La prise en charge des accidents de travail.

Les délégations de signature dans ces domaines à Madame Sabine BECQUET, Monsieur Ludovic RODRIGUES sont maintenues dans l'ordre de priorité suivant : Madame Sabine BECQUET sous la responsabilité de Monsieur Ludovic RODRIGUES, Monsieur Ludovic RODRIGUES, puis Madame Stéphanie DEVISSCHERE.

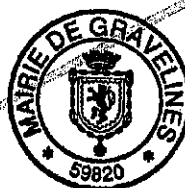
Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront ainsi le nom et la signature du fonctionnaire municipal délégué, qui devra être précédé de la mention "pour le Maire".

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune,
- Mis en ligne sur le site internet de la Ville,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRAVELINES, le 06 octobre 2026
Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le 07 OCT. 2026
Mis en ligne sur le site de la Ville le 07 OCT. 2026

Bertrand RINGOT